

C'est la participation de la Communauté de communes des 4 Rivières pour accompagner les TPE, PME et industries de son territoire lors des phases majeures de leur vie :

Création - Croissance - Transmission

Jusqu'à **15 000€** dès 10 000€ d'investissement

IMMOBILIER d'entreprise

INDUSTRIELS

• Projets de construction, d'acquisition et de rénovation

Bâtiments d'exploitation et/ou de stockage.

COMMERCANTS ET ARTISANS

Devantures commerciales

Proiets de réhabilitation / rénovation et d'embellissement de devantures commerciales.

Projets de construction, d'acquisition et de rénovation

Bureaux et locaux d'activités neufs, rénovés ou restructurés.

AGRICULTEURS

 Locaux de transformation et de vente directe Création ou réhabilitation d'espaces de vente directe de produits et de locaux de transformation de production agricole.

 Pour les projets de développement ou d'installation d'envergure (+ de 250 m²)

La CC4R mène une politique conjointe avec le département de Haute-Saône. Une subvention de **20%** (10% CC4R et 10% département) dès **30 000 € HT** d'investissement, plafonnée à 100 000 € peut être attribuée.

ATTENTION: toute demande de subvention doit être déposée avant la signature des devis.

Les partenaires économiques de la CC4R :









INVESTISSEMENT matérie

La CC4R abonde ces 3 dispositifs économiques de la Région Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 25% des dépenses éligibles sous forme de subvention.

Avance remboursable à taux zéro

De 16 000 € à 250 000 € pour le matériel. De 20 000 € à 200 000 € pour la création/ croissance/ transmission.

Jusqu'a 50 000 € pour le recrutement de cadres correspondant au salaire de la première année.

Avance remboursable à taux zéro

De 2 000 € à 45 000 € pour la création/reprise, la croissance et le matériel.

INDUSTRIELS

Décarbonation des industries

Subvention jusqu'a 30 000 € pour l'aide au conseil. Subvention de 10 000 à 200 000 € pour de l'investissement.

IDIHÉBERGEMENTS touristiques

- Meublés de tourisme (<14 lits)</p>
- Hébergements de groupes (>14 lits)
- Chambres d'hôtes

Une labelisation de niveau 3 minimum doit être visée avec une commercialisation annuelle sur 6 mois minimum.

Itinérances

Création ou requalification d'hébergements touristiques situés sur les itinéraires de la Via Francigena et de la Voie



Contact: Sabrina FORNALLAZ